



## Résilier cotrat culture et formation

Par **pjs**, le **20/12/2013** à **13:07**

bonjour à tous

il y a de cela 1an je me suis inscrite chez culture et formation, en effet après la naissance de deux enfants rapprochés j'ai pensé que ce serait le meilleur moyen de s'instruire tout en les regardant grandir, malheureusement il y a 5mois moi et mon conjoint avons décider d'acheter un bien immobilier étant le seul à travailler très vite nous nous sommes retrouver dans la difficulté de payer leur mensualité qui s'élève quand même à 116£.

je les ai appelé pour demander une cessation de paiement et là ils m'informent que ce n'est pas leur problème et que je me devais de payer le montant restant.

je vous demande donc conseil et avis sur la question surtout si quelqu'un a pu s'en sortir car leur langage a complètement changer de conciliant et compréhensif il est devenu menaçant.  
merci

Par **moisse**, le **20/12/2013** à **15:17**

Bonjour,

[citation] leur langage a complètement changer de conciliant et compréhensif il est devenu menaçant. [/citation]

Un commerçant est toujours souriant jusqu'au moment où on lui dit qu'on ne le paiera pas.

Vous avez signé un contrat prévoyant un droit de rétractation puis une possibilité de résiliation durant les 3 premiers mois moyennant un dédit.

Vous ne pouvez maintenant plus résilier ce contrat hors le cas de force majeure.

Donc sauf à prouver que la procédure d'inscription est entachée d'irrégularité ou que ce centre a manqué à une ou plusieurs obligations contractuelles.

Par **koli**, le **21/12/2013** à **11:18**

Bonjour

ça fait un an de cela que je me suis inscrite chez culture et formation mais pour moi ils ont dis après six mois si ça ne vous plait pas vous pouvez résilier votre contrat sans soucis après j' ai résilier car j' étais au chômage j' avais plus les moyens de payer la formation mais ils ne veulent pas prendre en compte ma résiliation comme quoi je doit payer 648 euros le reste de ma formation.Des lettres et des menaces me surviennent à chaque fois,le bureaux juridique et contentieux en disant que je doit payer les 648 euros avec les 8 pour cents d' indemnité,ainsi que les frais juridiques si l'affaire ira devant le tribunal mais aussi en me menaçant un envoi d'un huissier.

que dois-je faire?

merci de me répondre